Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_005_01-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 30 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Rozenn LOZAHIC LE NY, Anne ROLLAND, Klervi TUDAL, Christelle COAIL, Jean-Claude TOUPIN, Pierrick LOZAC'H, Pascal THORAVAL.

Absents : Fabienne LASBLEIZ (procuration à Rozenn LOZAHIC LE NY), Christophe HERVE et Kilian BIDAULT.

Christelle Coail a été nommée secrétaire de séance.

Convocations adressées le 20 janvier 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	8	1	Pour : 9 Contre : Abstentions :

N° 2026/005/01 – RPQS 2024 SPANC et AC

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2024 relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports doivent être transmis aux communes pour avis et informations des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte des rapports 2024 ainsi présentés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

N° LOZAC'H Pierrick,
Adjoint au Maire.

MAIRIE DE BULAT-PESTIVIEN
Côtes-d'Armor

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

Mairie - 3, Porz an ti-ker - 22160 BULAT-PESTIVIEN
e-mail : mairie.bulatpestivien@wanadoo.fr - Téléphone : 02 96 45 72 00